



Demande d'information succession heritage

Par **tcheir tarek**, le **19/07/2018** à **14:02**

Bonjour chère maître

je vous contacte pour vous demander un avis juridique mon père est décédé en 2011. et ma mère en février 2015

Ils possédaient un studio. J'ai mes frères et sœurs qui vivent en Algérie

Je réside en France étant que citoyenne française.

Je vis dans cet appartement depuis 2011

depuis la mort de ma mère en 2015 je paie tous les frais charges, impôts, factures. Les autres héritiers ne veulent rien payer ni droit de succession ni quoi que ce soit ni vendre

Ai-je un droit d'être la seule héritière de ce studio puisque mes frères et sœurs ne veulent pas payer les différentes charges ni la succession puisque je vis dans ce studio y a-t-il une jurisprudence ou un article qui peut plaider en ma faveur.

Je vous prie de me répondre, veuillez agréer Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Par **amajuris**, le **19/07/2018** à **16:12**

Bonjour,

je suppose que le studio est situé en France.

nous ne sommes pas compétents pour le droit algérien des successions.

si personne ne s'est occupée de la succession de vos parents, ce studio restera au nom de vos parents sur le fichier immobilier du service de la publicité foncière.

au bout de 30 ans de possession, vous pourrez demander à en être le propriétaire en

application de la prescription acquisitive mais il y a des conditions à remplir.
salutations